

1918 - 2018

Cent ans de syndicalisme policier à Montréal



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications :

40011308

Cent ans de syndicalisme policier à Montréal

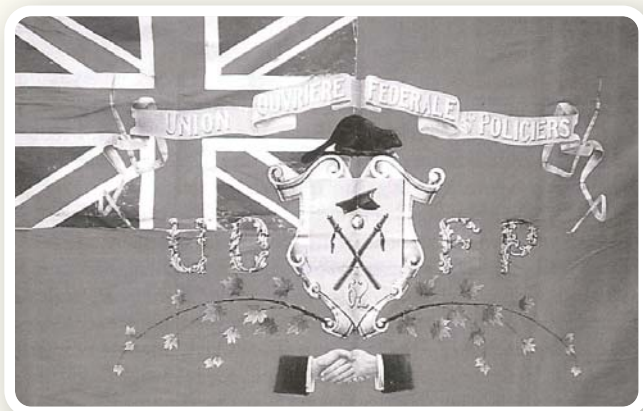
L'ancêtre de la Fraternité, l'Union ouvrière fédérale des policiers no 62, est née il y a cent ans. Un siècle au courant duquel la société et la police ont énormément changé. D'évidence, les prochaines décennies verront également bien des transformations se produire. Mais certaines choses ne changeront jamais : votre syndicat continuera toujours à défendre vos droits et à soutenir ses membres... même si la semaine de 84 heures est chose du passé.

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	8
Cent ans de syndicalisme policier à Montréal et encore de nombreux défis devant nous	
Relations de travail	10
Priorités 2018	
Service aux membres	12
Bonification des services	
Prévention et relations avec les membres	14
Les dangers de la route	
SST	15
Une arrivée très attendue	
Chronique juridique	16
Conduite d'urgence ou conduite dangereuse : où tracer la ligne double ?	
Association athlétique et sportive	20
Une nouvelle activité !	
Symphonie vocale	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	26
Au musée de la police	28
Vie spirituelle	35
Décès	36
Nouvelles de l'APPRM	39

1918-2018

Un siècle de syndicalisme policier à Montréal



Le Fraternité est encore en possession du drapeau de l'Union ouvrière fédérale des policiers

En septembre 1918, les policiers de Montréal se syndiquaient et formaient l'Union ouvrière fédérale des policiers - no. 62. À l'époque, les policiers de Montréal étaient les moins bien payés des grandes villes canadiennes et travaillaient 84 heures par semaine, douze heures par jour, sept jours par semaine... avec une journée de congé aux deux semaines. Imaginez!

On comprendra que dans ce contexte, le syndicalisme naissant soit apparu comme une voie incontournable aux pionniers du mouvement. On assiste ainsi au début de

cette grande aventure qui mènera, en 1950, à la création de la Fraternité. Une aventure ardue que tant la Ville de Montréal que l'État québécois voient, au début des années 20, d'un œil très défavorable. Mais les bâtons qu'on met dans les roues des fondateurs n'empêcheront pas la cause d'avancer et aujourd'hui, on peut dire que la Fraternité compte parmi les syndicats les plus efficaces du pays.

N'oublions jamais que nous sommes un contrepoids essentiel aux prérogatives patronales. Le seul organisme dédié à la défense de nos droits et de nos conditions de travail. Le dernier rempart contre les abus et les dérapages qui, comme l'histoire récente l'a confirmé avec fracas, se produisent encore dans la réalité.



Décès de Gérald Deslandes

En 1994, Gérald Deslandes assumait la transition vers une section Recherche et communications qu'il fut le premier à diriger. Monsieur Deslandes avait été élu une première fois au poste de directeur à l'Information-Formation en juin 1988, et y fut réélu en juin 1991. Après deux mandats prolifiques, il prenait une retraite bien méritée en juillet 1994. Sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Une année 2017 bien remplie à l'ACP

L'Association canadienne des policiers, dont la Fraternité est membre et dont Yves Francoeur est vice-président alors que Mario Lanoie, notre vice-président à la recherche et aux communications, en est l'un des directeurs, n'a pas chômé l'an dernier. Des sujets tels que la légalisation de la marijuana à des fins récréatives ont amené Bill Blair, le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice, à venir présenter un exposé lors de la conférence législative de l'Association. Parmi les dossiers auxquels a participé l'ACP, on compte également celui de l'établissement de la prestation pour les héros communautaires. Il s'agit d'une prestation non imposable pour les familles des premiers répondants et premières répondantes décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Cette nouvelle mesure doit voir le jour en avril et constitue une reconnaissance des répercussions psychologiques que peut entraîner le métier. En effet, elles couvrent les problèmes de santé mentale entraînant un suicide. L'ACP a d'ailleurs fait de la question des chocs post-traumatiques liés au métier et de leur reconnaissance un cheval de bataille, notamment en matière de services. Soulignons que Montréal est à l'avant-garde en cette matière et que le PAPP nous est envié à travers le Canada. Enfin, rappelons que l'ACP, porte-parole de 60 000 policiers et policières canadiens, appuie les policiers et policières de la GRC dans le dossier de leur syndicalisation au sein de la Fédération de la police nationale. Il est grand temps que ces policiers et policières cessent d'être privés de l'un de leurs droits constitutionnels.

Collecte de sang de la Fraternité

Le 2 novembre dernier, 77 donneurs se sont présentés à notre collecte de sang. Notre équipe de bénévoles a soutenu Héma-Québec avec brio. Il s'agit des policiers et policières retraités, Rémi Gauthier, France Gilbert, Ronald Ladouceur, Denis Leclerc, Lise Lirette et Robert Riffon ainsi que les membres du conseil d'administration de l'APPR, Claudette Boileau, Dominique Boucher, Alain Boyer et Jean Riopel. Un gros merci à Pierre Juteau dont la coordination est très appréciée de tous!



André Gendron, vice-président exécutif, entouré de André Boyer, Pierre Thibault et Robert Riffon



Les agents de circulation Nord, Benoit Fortier et Martin Bond

51^e journée Fèves au lard

La 51^e édition des Fèves au lard a eu lieu le 13 octobre 2017 avec grand succès. Imaginez l'organisation nécessaire pour livrer près de 17 000 repas sur l'île de Montréal en un seul midi! Les deux événements caritatifs annuels de la Fraternité (les Fèves au lard et l'Omnium de golf) permettent à la Fraternité de remettre près de 100 000 \$ à des organismes caritatifs montréalais. Depuis sa création, le Fonds humanitaire a versé plus de 2 millions de dollars.



Plus de 50 bénévoles s'affairent à la préparation des repas à distribuer!



De gauche à droite, Stéphane Rodrigue, Dominic Godbout, Anna Kardimos et Rodger Brulotte, président d'honneur de la Journée fèves au lard. Les policiers du PDQ-24 ont distribué plus de 1100 repas à l'organisme Multicaf dans le quartier Côte-des-Neiges.

Pitch

Le 9 novembre 2017, 175 joueurs se sont présentés à notre tournoi de pitch annuel. Bravo aux participants! Ils sont bien entendus repartis avec une dinde, car les traditions, c'est important!



Finalistes catégorie consolation:
Nicole Dallaire et Jacques Brunet



Gagnants catégorie consolation:
Claude Lauzon et Robert «Ti-Poux» Richard



Les champions du tournoi:
Gilbert Archambault et Pierre Rousseau



Finalistes catégorie champion:
Claude Mailly et Denys Tremblay

Le Noël de nos enfants

Lors de notre fête de Noël qui a eu lieu le 3 décembre 2017, 1053 enfants ont reçu un cadeau du Père Noël. Les familles ont pu profiter d'une belle journée d'activités, des spectacles et de plein de friandises! Une autre belle journée pour fraterniser dans la joie et l'esprit de Noël!





Cent ans de syndicalisme policier à Montréal et encore de nombreux défis devant nous

L'année 2017 aura été pleine de turbulences mais aussi, de succès. Un succès incarné par un contrat de travail satisfaisant aux yeux de plus de 95 % des membres et permettant une accalmie en matière de relations de travail. Mais les défis demeurent nombreux.

Le mouvement syndical policier a de l'expérience. Heureusement car les défis que nous rencontrons régulièrement sur notre route font de cette expérience un atout inestimable.

Ainsi, après plusieurs années lors desquelles la Fraternité a publiquement dénoncé des problèmes de gestion et des injustices d'abord niés par l'ancienne direction du SPVM, les graves problèmes ont éclaté au grand jour. Pour tenter de les corriger, le nouveau directeur a doté l'état-major d'une nouvelle structure resserrée et, selon nous, plus opportune. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissons pas encore tous les changements à venir. Par contre, nous pouvons dire que la volonté de bien faire les choses est au rendez-vous, ce qui est un bon début.

Une nouvelle administration à l'hôtel de ville

L'arrivée d'une nouvelle administration vient avec une nouvelle approche et un programme politique souvent en partie écrit par des apparatchiks sans connaissance fine des problématiques concrètes du travail policier. Les ajustements se font au contact de la réalité et cette réalité a toujours plusieurs facettes,

comme la mairie a pu le constater avec la question d'un éventuel monument pour commémorer la mort de Freddy Villanueva.

La nouvelle administration arrive avec certaines ambitions pour le SPVM et l'une d'elles consiste à augmenter la transparence et la reddition de compte en tenant un nombre accru de séances publiques de la Commission de la sécurité publique. Ainsi, la direction aura à répondre directement aux élus et à la population sur une base régulière.

Depuis plusieurs années, pour une question de principes, nous sommes favorables à une CSP jouant un rôle accru susceptible d'établir une plus grande distance avec le bureau du maire ou de la mairesse. Nous accueillons donc favorablement cette approche, bien qu'elle comporte des écueils, notamment celui de parfois attirer au micro des groupes de pression et des intervenants aux affiliations anarchistes. Nous avons vu dans le passé des assemblées publiques être ainsi noyautées.

En outre, en matière d'armes intermédiaires, la tentation est grande pour certains gérants d'estrade d'émettre toutes sortes d'opinions non fondées et basées sur de pures impressions.



Président Yves Francoeur

Ainsi, depuis une dizaine d'années, oscille-t-on entre des spins médiatiques disant qu'il faut abolir le pistolet électrique, et des spins disant le contraire, soit qu'il en faudrait davantage. La commission de la sécurité publique a d'ailleurs déjà tenu des audiences publiques sur la question avec un succès très mitigé.

Il n'en demeure pas moins que l'idée d'augmenter la transparence est bonne et la pratique, nécessaire en 2018.

Profilage

La question du profilage social et racial réapparaîtra sous peu car le programme politique de la nouvelle administration prévoit que le SPVM produise un bilan annuel sur la question. A priori on ne peut pas être contre la vertu. Nous avons toutefois des appréhensions sur la manière recueillir les données et sur les conclusions qui seront tirées desdites données, le cas échéant. Car on sait bien que les réalités complexes sont souvent multifactorielles et on a souvent l'exemple de conclusions simplistes dans lesquelles on blâme ceux qui sont en première ligne, les policiers et policières, pour des problèmes dont les causes sont en amont. Par exemple, si le système de santé ne fait pas son travail par manque de ressources et qu'un psychotique en situation d'itinérance adopte un comportement violent nécessitant une intervention policière impliquant la force pour protéger la vie d'autrui, on aura tendance à se scandaliser de l'intervention policière plutôt que du manque de ressources en santé ayant mené à la misère de la personne ayant dû être contrôlé par la force.

De la même façon, si des conditions socio-économiques créent les conditions d'un type de criminalité plus marquée au sein d'une communauté, il sera tout de même tentant

pour certains de conclure au profilage racial par la police. On sait déjà que c'est le raccourci que certains groupes de pression prennent systématiquement et sans la moindre nuance. Et même certains politiciens, incapables de financer et de gérer des services sociaux et scolaires déficients et trop contents de pouvoir détourner la question.

On fait déjà suffisamment de procès d'intention aux policiers et policières de Montréal, qui évoluent dans un environnement éminemment complexe. On s'attend à ce que les élus s'assurent de ne pas alimenter le *police bashing* de certains.

J'ai d'ailleurs déjà dit aux nouvelles autorités politiques municipales que nous serions vigilants en la matière.

La responsabilité criminelle des policiers et policières

Il s'agit d'une question d'un grand intérêt pour les syndicats policiers. Doit-on appliquer des peines minimales aux policiers reconnus coupables de négligence criminelle à la suite d'une opération policière ayant mal tournée ? Nous pensons que le contexte doit pouvoir être pris en compte par les tribunaux lors de la détermination de la peine, ce qui n'est actuellement pas le cas avec les peines minimales. Les policiers et policières sont déjà visés par des articles particuliers du code criminel. Notre réalité devrait pouvoir être prise en compte par les tribunaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

En attendant, nous continuons de vous défendre comme nous l'avons toujours fait, avec la plus grande vigueur, et de fournir un soutien juridique, humain et psychologique de tout premier ordre à nos membres. Vous êtes notre raison d'être et nous y pensons chaque jour.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Les Priorités 2018

En ce début d'année, nous poursuivons le travail lié aux changements survenus dans la convention collective. Plusieurs comités paritaires sont nécessaires pour la mise en œuvre de ces changements. Les Relations de travail sont donc grandement sollicitées pour ces comités.

Nous utiliserons efficacement les dates d'arbitrage disponibles dans le but de traiter les griefs urgents et de contenir le plus possible l'effet d'accumulations.

Les visites d'unité reprendront le rythme que nous avons délaissé durant le blitz des négos 2017. Nous profiterons de ce contact privilégié avec les membres pour recueillir les commentaires de tous.

Policiers convoqués aux Affaires internes... de la SQ !

Au moment d'écrire ces lignes, une période de près d'un an s'est écoulée durant laquelle les policiers du SPVM devaient rendre compte aux enquêteurs de l'Unité mixte de la SQ ou aux enquêteurs de la division des Normes professionnelles de la SQ.

Nous connaissons tous les événements ayant mené au transfert des responsabilités des Affaires internes du SPVM vers la SQ. Depuis, nous nous sommes adaptés et sommes intervenus sur différents tableaux.

Tout d'abord, chaque policier convoqué à titre de témoin ou de policier visé qui a contacté la Fraternité a fait l'objet d'un suivi serré. Les policiers visés par des allégations cumulées ont immédiatement été référés à des criminalistes. Les policiers témoins, quant à eux, ont fait l'objet d'une rigoureuse réflexion au bout de laquelle une décision a été prise afin de les faire accompagner ou non par un avocat lors de leurs rencontres avec les enquêteurs de la SQ.

La convocation proprement dite s'est vue grandement précisée. Les responsables de l'Unité mixte et de la DNP ont été réceptifs aux préoc-

cupations de la Fraternité, en uniformisant les convocations d'une manière à éviter toute forme de confusion. La convocation comporte même un rappel invitant les policiers à communiquer avec la Fraternité avant la rencontre.

J'en profite donc pour insister et dire qu'advenant que vous soyez convoqué, il est primordial que vous communiquiez avec nous, afin de mettre toutes les chances de votre côté et de vous assurer le meilleur dénouement possible.

À ce jour, nous ne savons pas combien de temps encore les policiers du SPVM auront à se rapporter à ceux de la SQ pour les dossiers qui relevaient des enquêtes spéciales (pour des allégations criminelles).

Nous attendons avec fébrilité la suite des choses. Je me permets même de croire que le climat difficile des dernières années pourrait devenir constructif et positif pour le bien commun du Service, des policiers et policières et des citoyens que nous servons.

D'ici là, soyez prudents!

Au plaisir!



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Bonification des services

Grâce aux nouvelles possibilités que nous offre notre partenariat avec GSC, nous avons été en mesure de bonifier les services disponibles par l'entremise de l'assurance maladie et de l'assurance dentaire. Voici donc un petit rappel des améliorations de services en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, tant pour les actifs que les retraités.



- > Maximum par visite pour les spécialistes paramédicaux passant de 44 \$ à 50 \$;
- > maximum annuel combiné pour les spécialistes paramédicaux passant de 700 \$ à 1 000 \$;
- > maximum pour les examens de la vue passant de 32 \$ à 50 \$;
- > maximum annuel combiné pour les soins dentaires (préventifs, de base et majeurs) passant de 1 500 \$ à 1 750 \$;
- > retrait complet du plafond annuel de 10 000 \$ pour les soins médicaux;
- > augmentation de la couverture des examens de la vue à 100 %;
- > augmentation de la couverture de 50 % à 80% pour les soins liés à l'autisme et pour les honoraires d'un psychoéducateur;
- > augmentation de la couverture des soins dentaires de base à 90%, tels les obturations et les chirurgies buccales, les restaurations mineures et les services généraux complémentaires.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Application mobile FPPM

L'application mobile FPPM pour les assurances est maintenant disponible. Celle-ci peut être téléchargée à partir de l'App Store ou sur Google Play. Il vous suffit de rechercher FPPM dans les boutiques d'applications. Pour pouvoir utiliser l'application mobile, vous devez être inscrit sur le portail web des assurances de la Fraternité. Une fois l'application mobile ouverte, on vous demandera le nom d'utilisateur correspondant à l'adresse courriel que vous utilisez pour vous identifier sur le portail web. Vous devrez ensuite indiquer votre mot de passe, le même que pour le portail web.

Voici ce que votre application mobile FPPM permet de faire :

- > montrer à votre fournisseur de soins de santé, dentiste ou pharmacien votre carte d'identification FPPM sur votre appareil mobile sans avoir à ouvrir l'appli ;
- > soumettre en ligne des demandes de règlement pour des services paramédicaux, de consultation, d'orthophonie et pour les frais mensuels d'orthodontie ;
- > trouver un fournisseur de soins de santé à proximité et trouver le chemin pour vous y rendre en utilisant le système GPS de votre appareil ;
- > vérifier avec *Médicaments à votre portée* si votre médicament d'ordonnance est couvert par votre régime ;
- > télécharger tout formulaire d'autorisation préalable sur votre appareil ou le transmettre par courriel à votre médecin, avant même de quitter son cabinet ;
- > soumettre une demande de règlement fictive pour savoir si certains produits ou services sont couverts par votre régime ;
- > vérifier le montant des prestations que vous recevrez et obtenir d'autres renseignements sur votre couverture ;
- > vérifier, selon le régime auquel vous participez, si celui-ci couvre la chiropratique, la massothérapie, la physiothérapie, les lunettes et lentilles cornéennes d'ordonnance, les examens de la vue périodiques, les orthèses sur mesure ou encore les examens dentaires de rappel ;
- > visualiser votre avis de vérification et la marche à suivre si votre demande de règlement fait l'objet d'une vérification.

Prenez toutefois note que les réclamations des traitements d'ostéopathie et de certains soins dentaires ne peuvent être soumises par le biais de l'application.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

Les dangers de la route

Les médias ont dévoilé des chiffres à l'effet que le nombre de policiers blessés en devoir a augmenté en 2017. Le SPVM a expliqué qu'un des facteurs était une augmentation du nombre d'accidents de la route impliquant les véhicules du SPVM.

La réalité du travail policier dans une métropole amène son lot de dangers lors des déplacements sur le territoire. Les facteurs tels la météo, la qualité et l'état des routes, la lourdeur de la circulation, le grand nombre d'intersections et l'omniprésence de piétons et de cyclistes sont des obstacles qui font de la conduite automobile un art en soi.

Il y a l'art et il y a l'ART

Les accidents routiers au travail (ART) sont nombreux dans le travail des policiers. Une étude de 2016 de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) fait mention du fait que les policiers sont impliqués dans 10 % des ART. Le chiffre semble minime mais les policiers se situent au deuxième rang derrière les camionneurs (18 %) et loin devant les autres travailleurs de la route (chauffeurs-livres, chauffeurs d'autobus, etc.).

Dans 15 % des accidents, il y a blessure grave ou décès. De 2000 à 2008, 188 travailleurs québécois ont perdu la vie dans un accident routier au travail. Les policiers font partie du portrait.

Des statistiques éloquentes

Au SPVM, c'est environ 25 % des policiers décédés en devoir (17 sur un total de 71) qui ont perdu la vie lors d'un accident de la circulation depuis 1843. Le chiffre démontre bien les dangers inhérents à la conduite d'un véhicule d'urgence.

Depuis l'an 2000, pour l'ensemble du Québec, 40 % des policiers décédés en devoir (8 sur un total de 18) ont été impliqués dans un accident de la route. C'est sans compter les 3 policiers qui ont été frappés par un véhicule lors d'une intervention de routine.

Outre les incidences juridiques d'un accident de la route impliquant un véhicule de police, le retour à votre lieu de travail sain et sauf est et doit demeurer la priorité. Il est important d'intervenir... mais en vie!



Steeve Lagueux, représentant paritaire à la prévention en santé et sécurité du travail

Une arrivée très attendue

Le deuxième poste de représentant à la prévention laissé vacant depuis le 5 décembre 2016 est enfin comblé. C'est donc avec un immense plaisir que nous accueillons la nouvelle venue au sein de notre équipe SST, ma nouvelle collègue Marie-Josée Clément. L'arrivée de Marie-Josée nous permettra, dans les prochains mois, de reprendre et d'accentuer le temps consacré au volet prévention, malheureusement réduit durant la dernière année en raison de la gestion des urgences et des cas majeurs ayant dû être priorités. Par le fait même, je tiens à vous remercier pour toute l'aide, le support et la compréhension dont vous m'avez témoigné durant cette période. Enfin, je souhaite la plus cordiale bienvenue à ma nouvelle partenaire et je lui laisse le soin de se présenter elle-même!



Bonjour à vous tous,

Il me fait plaisir de me joindre au module de la Prévention en santé et sécurité du travail en tant que nouvelle représentante à la prévention. Voici le parcours qui m'a amenée à occuper ce poste.

Arrivée au Service en 1993, j'ai débuté ma carrière au poste 55 où j'ai fait mes deux premières années comme agent patrouilleur. Par la suite, pendant quatre ans, j'ai travaillé à la section Moralité centre-ville à titre d'agent enquêteur et je suis revenue dans l'Est au PDQ 49 en 1999 pendant trois ans, dont une année comme agent et deux comme agent à titre de senior. En 2002, j'ai été promue au grade de sergent-détective où j'ai œuvré près d'un an à l'Ouest, et ensuite jusqu'en 2013 au Centre d'Enquête Est. J'ai poursuivi avec de nouveaux défis pendant près de 5 ans en tant que conseillère M-Iris, en participant activement au développement et à la mise en place de M-Iris volet enquête.

Mon cheminement de carrière m'a permis de connaître diverses réalités en plus d'acquérir

certaines expériences, de la patrouille aux enquêtes en passant par des dossiers corporatifs comme M-Iris. Ce dernier dossier m'a permis de travailler en collaboration avec plusieurs d'entre vous, personnel policier, civil et cadre, ainsi que divers partenaires externes. J'ai aussi développé des aptitudes à travailler en équipe et en comité.

De plus, faisant moi-même partie des statistiques d'accident de travail, je connais bien l'importance de ce module.

Me voilà donc prête à m'investir et à relever ce nouveau défi en mettant à profit mon expérience, car j'ai vraiment à cœur la santé et la sécurité de vous tous, consœurs et confrères policiers.

Au plaisir,

Marie-Josée Clément

Pour rejoindre vos représentants à la prévention

Marie-Josée Clément

Responsable Régions Sud et Ouest

Tél: 514 280-4072

Steeve Lagueux

Responsable Régions Nord et Est

Tél: 514 280-2415

Conduite d'urgence ou conduite dangereuse : **où tracer la ligne double ?**



Tout récemment, un policier du Service de police de la ville de Québec a été acquitté de négligence criminelle et de conduite dangereuse à la suite de la mort d'un cycliste entré en collision avec son véhicule auto-patrouille.

Encore une fois ce malheureux événement met en lumière le risque de poursuite judiciaire qui plane sur l'ensemble des policiers. Lorsque ce risque se concrétise, des carrières sont mises sur le bûcher, ce qui a des effets dévastateurs pour le policier poursuivi, autant dans sa vie professionnelle que personnelle.

Il est difficile pour un policier désireux de bien faire son travail en situation d'urgence de se prémunir complètement de ces

risques. Fréquemment, des décisions sont prises dans le feu de l'action, dans un laps de temps qui ne laisse place à aucune réflexion. Lorsque de sombres conséquences s'ensuivent, ces décisions peuvent faire l'objet d'analyses détaillées de différents acteurs du système judiciaire et conduire au dépôt d'accusations.

À la lumière de récents jugements¹, le présent article vise à résumer l'état du droit sur les infractions de négligence criminelle et de conduite dangereuse, plus particulièrement lorsqu'elles sont reprochées à des policiers pour leur conduite du véhicule auto-patrouille.

¹ R. c. Giguère (C.Q., 2001-06-27), SOQUIJ AZ-01031477;
R. c. Potvin, 2006 QCCQ 7138; R. c. Laurin, 2017 QCCQ 224;
R. c. Beaulieu, 2018 QCCQ 40.



M^e Félix Martineau, Roy Bélanger avocats

Négligence criminelle :

L'infraction de négligence criminelle est énoncée à l'article 219 (1) du *Code criminel* :

- > « *Est coupable de négligence criminelle quiconque :*
 - a) *soit en faisant quelque chose ;*
 - b) *soit en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir,*
- > *montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui. »*

La négligence criminelle exige en fait un écart marqué et important par rapport à la conduite d'une personne raisonnablement prudente dans des circonstances où l'accusé a eu conscience d'un risque grave et évident sans pour autant l'écarter, ou ne lui a accordé aucune attention.

Conduite dangereuse :

Quant à elle, l'infraction de conduite dangereuse est énoncée à l'article 249(1) du *Code criminel* :

- > *Conduite dangereuse – commet une infraction quiconque conduit, selon le cas :*
 - a) *un véhicule à moteur d'une façon dangereuse pour le public, eu égard aux circonstances, y compris la nature et l'état du lieu, l'utilisation qui en est faite ainsi que l'intensité de la circulation à ce moment ou raisonnablement prévisible dans ce lieu;*

Pour déterminer si l'*actus reus* a été établi, il faut déterminer si la façon de conduire était objectivement dangereuse pour le public dans les circonstances. L'enquête doit être axée sur les risques créés par la façon de conduire de l'accusé, et non sur les conséquences, comme un accident dans lequel il aurait été impliqué.

L'analyse relative à la *mens rea* doit être centrée sur la question de savoir si la façon dangereuse de conduire résultait d'un écart marqué par rapport à la norme de diligence que respecterait une personne raisonnable dans la même situation.

La principale différence entre une accusation de négligence criminelle et de conduite dangereuse réside dans **le degré de l'écart marqué** avec la personne raisonnable.

L'infraction de conduite dangereuse est une infraction de moindre gravité qui est incluse dans l'infraction de négligence criminelle. Ainsi, un individu ne peut être reconnu à la foi de négligence criminelle et de conduite dangereuse.

Application dans le milieu policier :

La Cour d'appel du Québec dans l'affaire *Markovic*² a rendu un arrêt de principe sur l'application de l'infraction de conduite dangereuse à un policier en devoir. En voici un extrait :

- > « *Selon l'enseignement qui se dégage des arrêts précités de la Cour Suprême du Canada, la question à se poser pour*

² R. c. Markovic, 1998 CanLII 13206 (QC CA)

conclure à une conduite dangereuse est de déterminer si la conduite présente un écart marqué par rapport à la norme de diligence qu'observerait une personne (ici un policier) raisonnable dans le cas d'espèce.

Cet écart marqué se démontre quand cette personne raisonnable est consciente du risque et du danger inhérents à la situation dans laquelle elle s'est engagée. Il s'agit donc plus que d'un cas d'inattention momentanée qui entraîne la responsabilité civile ou d'une conduite imprudente prévue au Code de la sécurité routière.

L'examen de la conduite de l'appelant, un jeune policier de peu d'expérience mais sans doute animé du sens du devoir, suscite de sérieuses interrogations auxquelles, de toute évidence, il n'a pu répondre avec satisfaction.

Quand un policier répond à un appel d'urgence, il engage sa responsabilité et il doit assumer les conséquences des actes qu'il pose et qui sont sous contrôle. Sa conduite demeure « raisonnable » dans la mesure où il prend les moyens « raisonnables » pour éviter le danger. Un patrouilleur prudent compose alors avec les impondérables et ajuste sa conduite en conséquence: la courte expérience de l'appelant comme policier et le fait qu'il n'était pas familier avec les lieux commandaient plus de prudence de sa part.

Certaines activités, comme celle qu'exerçait l'appelant, appellent une plus grande prudence que d'autres. »

Il se dégage ainsi de la jurisprudence que pour évaluer l'écart marqué de la conduite d'un policier, les tribunaux prennent comme comparaison un policier raisonnablement diligent placé dans les mêmes circonstances.

Il est logique de ne pas comparer la conduite d'un policier avec celle d'un simple citoyen car des manœuvres peuvent être qualifiées de dangereuses pour un citoyen, mais néanmoins être conformes aux règles de l'art en milieu policier. La nature du travail et l'expérience de la conduite automobile en milieu urbain acquise par les policiers permettent parfois à ceux-ci de faire certaines manœuvres à risque. Ces manœuvres ne doivent cependant pas s'éloigner de manière marquée de celles qu'effectueraient un policier diligent.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que la méthode ou la manœuvre utilisée par le policier n'est pas enseignée à l'École nationale de police qu'elle constitue un écart marqué à la norme de diligence qu'un policier raisonnable adopterait dans les mêmes circonstances.

Le principe directeur que nous devons garder en tête est « qu'un agent de la paix ne peut, par sa conduite, créer une situation pire que celle suscitant l'urgence. »

Poursuite automobile :

Il est important de mentionner que, dans un contexte de poursuite automobile (où un prévenu prend la fuite), il n'existe pas de décision récente qui traite de la conduite qu'un policier devrait adopter.

Les cas d'accusations de conduite dangereuse répertoriés ont eu lieu alors que le policier se dirigeait sur un appel d'urgence ou tentait d'intercepter un citoyen pour lui remettre une contravention.

Cependant, il existe quelques décisions³ en déontologie policière où il a été question de poursuite automobile effectuée par les policiers. N'oublions pas que même si un policier n'est pas accusé ou est acquitté au criminel, ce dernier peut faire l'objet d'accusations déontologiques ou disciplinaires.

Lorsque le Comité de déontologie policière analyse la conduite automobile d'un policier, il se fonde sur une norme semblable à celle utilisée par les juges de juridiction criminelle. Le Comité se demande *« si des policiers prudents et prévoyants placés dans les mêmes circonstances auraient eu une conduite identique à celles des policiers visés. »*

Dans l'une de ces décisions, le Comité cite un passage du « Rapport d'Enquête » de la coroner, M^e Andrée Kronström, rendu en octobre 2004 qui met en lumière les risques juridique que posent la poursuite automobile :

« [...] Après la tentative d'interception infructueuse, la course aurait dû cesser, aucune poursuite n'aurait dû débiter. Objectivement, les risques que comportait la poursuite étaient trop grands et cela même avant qu'elle ne débute, puisque les policiers impliqués n'étaient pas formés et ignoraient la directive en matière de poursuites automobiles. Ils n'étaient donc pas en mesure de prendre de décisions éclairées.

Même lorsque tous les éléments sont réunis pour en minimiser les risques, une poursuite automobile demeure dangereuse. La décision d'avoir recours à ce moyen pour arrêter immédiatement un individu doit être justifiée par la perpétration d'une infraction grave pouvant porter atteinte à la vie humaine. Dans tous les cas, la poursuite devrait être interrompue si les dangers engendrés par cette activité sont trop grands ou si d'autres solutions sont possibles. »

En conclusion, le système de justice peut se montrer sévère envers le comportement d'un policier. La conduite du véhicule-autopatrouille ne doit jamais être prise à la légère car elle vous expose à des conséquences désastreuses lorsque l'impensable se produit. Il est impossible de tout prévoir et des accidents arriveront assurément. Cependant, votre diligence est votre unique protection pour éviter le pire.

³ Commissaire à la déontologie policière c Dugas, 2006 CanLII 81652 (QC CDP); Desjardins c. Comité de déontologie policière, 2009 QCCA 470



**Association
athlétique et sportive**

Sylvain Bois, président

*Pour plus d'information,
communiquez avec :*

M. Sylvain Bois, président

*Association athlétique
et sportive de la FPPM*

514 609-3100

Une nouvelle discipline s'ajoute
à l'Association athlétique et sportive de la FPPM !

Connaissez-vous le canot à glace?



Le canot à glace tire ses origines des années 1860. C'était une époque où plus de 200 canots étaient utilisés pour transporter de la marchandise entre Québec et Lévis l'hiver. C'était le seul moyen d'y arriver lorsque le pont formé par les glaces n'était pas assez solide pour atteindre l'autre rive. Être canotier était un métier dangereux qui comportait d'énormes risques. Le transport de marchandise ayant été remplacé par l'arrivée des bateaux à vapeur, le sport est resté une tradition au Québec.

Les courses de canot à glace ont vu le jour dans le cadre du Carnaval de Québec. Il y a maintenant 7 courses dans le circuit de la Coupe des Glaces. La compétition s'étale sur le Fleuve en allant de Montréal à Rimouski, en passant par l'Isle-aux-Coudres, Sorel-Tracy, Portneuf...

Deux membres de l'unité Nautique du SPVM (Michel Bilodeau et Élise Petitjean) ont entrepris de former une équipe pour rivaliser amicalement avec la police de la Ville de Québec, qui a son équipe depuis plusieurs années!

L'équipe du SPVM a participé à sa première course sous les couleurs des Olympiques spéciaux Québec. Ils ont choisi la redoutable course du Carnaval pour faire leur entrée de jeu le 4 février.

L'équipe du SPVM est la 5^e équipe originaire de Montréal après les Draveurs (2 équipes), Espace pour la vie et Vive Montréal 375. Un gros merci à ces équipes qui nous ont beaucoup aidés dans la construction de notre équipe!

Une campagne de socio-financement se mettra en branle sous peu... Donnez généreusement!

Pour les intéressés, il y aura des périodes d'essai vers la fin de la saison (début mars). Les mordus d'adrénaline et de dépassement de soi qui n'ont pas froid aux yeux...tenez-vous loin, vous pourriez devenir accro! Pour plus d'information, écrivez à elise.paquin@spvm.qc.ca.



Nouvelle de soccer

Merci à un organisateur hors pair

Stéphane Hadsipantelis m'a informé qu'en début d'année 2018 il quittait le poste de président du club de soccer.

Il a commencé dans le club en 1996. En 2004 il a joint le comité de l'équipe et a pris par la suite le poste de président en 2012. Sa mission était de bâtir un club de 35 ans et plus, et je crois qu'il a bien réussi après 5 ans. Il a quand même préparé le changement en ayant des discussions avec André Belotte et celui-ci m'a confirmé vouloir le poste. Nous sommes très chanceux qu'André désire prendre la relève. Nous ne pouvions espérer un meilleur leader. Govin, l'entraîneur-chef continuera avec le club. Encore une fois, nous sommes très chanceux d'avoir un coach si dévoué au club.

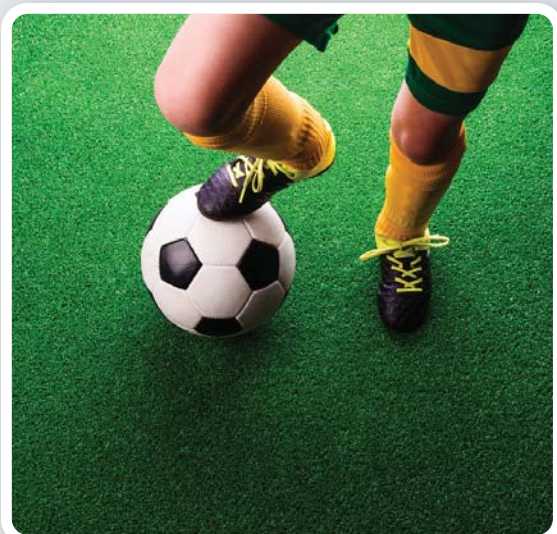
Stéphane quitte le poste, mais il va continuer à jouer et faire de belles aventures avec vous. Il se retire de cette fonction car il a beaucoup moins de temps à consacrer au club.

Il continuera comme gérant pour terminer la saison d'hiver Footy5 et la récupération des uniformes Adidas.

André et le comité s'occuperont de la saison été et des prochains tournois. Donc, il sera donc préférable que vous communiquiez directement avec André ou les membres du comité pour toute demande concernant ces sujets.

Merci beaucoup Stéphane pour ton dévouement et ton implication !

Saison hiver - soccer intérieur



Pour les 2 clubs cet hiver, ça va super bien. Les jeunes sont en 7^e position sur 15 et devraient se classer en séries. Pour les 35 ans et plus, ils ont une fiche de 7 victoires et 1 défaite, toujours en première position avec un bon coussin de 8 points d'avance. Ils jouent très bien, malgré le fait qu'ils soient en 1^{re} division et qu'ils jouent contre des gars de 25 à 30 ans.

Si vous êtes intéressés à vous joindre à l'une de ces équipes :

- > Soccer masculin de 35 ans et plus
- > Soccer équipe des jeunes

Ils participent dans une ligue organisée d'hiver une fois semaine.

Pour plus d'information, communiquez avec votre Association athlétique et sportive.

Tournoi de hockey de l'Association athlétique et sportive

Le dernier tournoi de hockey ayant été annulé en novembre dernier, j'aimerais que les organisateurs des équipes des années passées commencent dès maintenant leur sélection de joueurs pour que la prochaine édition soit une réussite.

La prochaine édition du tournoi aura lieu du 1^{er} au 4 novembre 2018.

*Pour plus d'information,
communiquiez avec :*

M. Sylvain Bois, président

*Association athlétique
et sportive de la FPPM*

514 609-3100

Tournoi de balle donnée au Parc Jarry

Les tournois AMICAUX de balle donnée auront lieu les 31 mai et 7 juin. Chacune des journées est un tournoi !

Nous acceptons 4 équipes par jour et elles se disputeront 3 parties chacune. L'équipe ayant la meilleure fiche sera déclarée vainqueur !

Inscrivez-vous via votre Association athlétique et sportive au 514 527-8305 ou à sylvainb@fppm.qc.ca

COUPON D'INSCRIPTION À LA BALLE DONNÉE - à découper

Nom : Prénom :

Poste/section :

Téléphone cell. :

Courriel personnel :

Date choisie : ☐ 31 mai ou ☐ 7 juin

Transmettre à l'attention de : M. Sylvain Bois, à la Fraternité des policiers et policières de Montréal
www.sylvainb@fppm.qc.ca

Un automne coloré !



Fidèle à ses habitudes, votre Symphonie vocale s'est tenue occupée en visitant plusieurs résidences afin de leur offrir un spectacle de chant rempli d'espoir, d'amour et de réjouissances. Cette année encore, ce fut un succès sur toute la ligne. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles ont renouvelé leur demande pour 2018. Fière de ses nouveaux habits fournis par vos associations et heureuse de compter deux nouveaux choristes dans ses rangs, votre Symphonie vocale a propagé la gaieté parmi tous ces gens venus les entendre.

En effet, votre Symphonie vocale se réjouit de l'arrivée de messieurs Steeve Lagueux et René Baillargeon, qui apportent un vent de fraîcheur et de jeunesse parmi nous, et du retour de Réjean Trottier.

Bienvenue à vous trois !



Yvan Côté, président

Concert biennal 2018

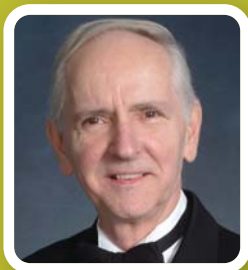
Votre Symphonie vocale met présentement la touche finale à la préparation de son concert biennal qui aura lieu le samedi 21 avril à 19h30 et le dimanche 22 avril à 14h dans le magnifique *Théâtre Mirella et Lino Saputo* du Centre Leonardo da Vinci, situé au 8370 boulevard Lacordaire à Saint-Léonard. Comme l'indique très bien le mot « biennal », un nouveau spectacle prend place aux deux ans, et ce, depuis plus de 22 ans. Toujours sous la gouverne de notre Directeur musical M. Rolland Côté, la Symphonie vocale saura vous émerveiller encore une fois par ses chants, ses harmonisations, de même que son professionnalisme légendaire dans sa représentation de notre collectivité policière. Tout ça, au son d'un quatuor mené par notre accompagnatrice aux doigts magiques, madame Denyse Rhault, sans oublier notre fidèle présentatrice, madame Andrée Laporte!

Venez nous rencontrer et découvrir un groupe de policiers et policières qui a du plaisir à chanter et qui est fier de bien vous

représenter, vous et nos associations policières! Peut-être y prendrez-vous-même goût, qui sait? Vous pouvez vous procurer des billets au coût de 25\$ l'unité en communiquant au 514-258-0475 ou par courriel à: ycote564@videotron.ca.

D'ici au concert biennal, votre Symphonie vocale se produira dans d'autres résidences (Les Terrasses Versailles, Cité Rive et Lux Gouverneur) sans oublier le dîner communautaire du PDQ-26 (Elizabeth Kraska) au mois de mai.

N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est toute grande ouverte et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre! Juste d'avoir le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi au 514 258-0475.



Il nous a quittés

Le 15 octobre dernier, un autre choriste fut emporté par la maladie. En effet, M. Réal Forget, membre de la Symphonie vocale depuis 1981, a été emporté par la maladie de Parkinson à l'âge de 77 ans. Nous l'avons accompagné jusqu'à la fin par notre présence et nos chants.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

Une collaboration et une expertise à votre avantage !

En suivi au renouvellement de votre convention collective, votre caisse a tout mis en œuvre afin de vous faire bénéficier de son expertise au maximum :

- Le très fort ancrage de la Caisse dans son milieu, sa notoriété établie et son expertise unique lui ont permis d'influencer les modalités de paiement des sommes dues, de façon à vous permettre de bénéficier d'un maximum de déductions et avantages fiscaux.
- Ayant développé son savoir-faire dans le cadre du transfert annuel des banques de maladie, la Caisse a reconduit son offre clé en main. Sa prise en charge complète du transfert des rétros et des différentes banques de temps a, sans contredit, simplifié la démarche pour tous !
- Possédant la connaissance des conditions de travail et des fonds de pension policiers, chacune de nos escouades financières a reçu une formation spécifique. Le but : vous offrir un accompagnement personnalisé pour vous permettre de faire les choix les plus judicieux et avantageux pour vous !
- En collaboration avec la Fraternité, la Caisse a été présente aux sessions d'information des membres et à toutes les étapes du processus.
- Prévenante, elle a veillé à vous informer et à vous guider dans la gestion de ces sommes importantes qui vous ont été remises et à vous encourager dans la mise en place de plans d'épargne en regard des augmentations salariales obtenues.

Au-delà des fonds de pension et des conditions de travail, aussi avantageux soient-ils, les récents événements nous auront rappelé l'importance d'assurer votre sécurité financière sur différents angles, dont l'épargne.

**L'EXPERTISE CAISSE-POLICE :
une compétence unique sur les marchés financiers !**

REER/CRI COLLECTIF
DES POLICIERS ET POLICIÈRES DU QUÉBEC
**BÉNÉFICIEZ DE LA FORCE
ÉCONOMIQUE POLICIÈRE**

100 MILLIONS \$

Au 31 décembre dernier, l'encours total détenu par les 3780 adhérents au REER collectif des policiers et policières du Québec a franchi le cap substantiel des 100 M \$ pour s'établir à 105 452 635 \$!

Initié par la Caisse en 2012, le régime offre des rabais de frais de gestion individuels et collectifs qui augmentent en fonction du volume d'affaires personnel investi par les adhérents et de l'encours global du régime.

En 2017 seulement, 368 membres ont rejoint les participants à cet important succès collectif qui permet à la communauté policière d'exprimer son importante force économique !

Pour en savoir davantage : www.caisse-police.com

NOTRE DISTINCTION COOPÉRATIVE...



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mardi 17 avril 2017 à 10 h

Club de Golf Métropolitain
9555, boulevard du Golf
Montréal (Québec) H1J 2Y2

Deux façons de participer :

- en personne
- en webdiffusion

Tous les détails au
www.caisse-police.com
Bienvenue à tous !

Ginette Sabourin nommée membre ambassadrice



À l'emploi de la Caisse depuis 1998, Ginette Sabourin, était bien connue dans le milieu policier puisqu'elle accompagnait nos directeurs développement dans leurs visites de nouveaux contingents et assurait le suivi à l'ouverture de comptes de plusieurs membres, à titre de conseillère finances personnelles - développement. Elle est décédée en novembre dernier au terme d'une souffrante maladie. Par cette nomination posthume, le conseil d'administration souhaite reconnaître son engagement indéfectible auprès de la communauté policière et sa grande contribution à l'édification de cette réputation d'excellence en matière de service qu'on reconnaît à la Caisse. Merci Ginette !

Journée Fèves au lard

Selon la tradition, des membres de notre équipe ont offert leur support dans le cadre de la Journée Fèves au lard de la FPPM du 13 octobre dernier. Un succès collectif renouvelé qui témoigne de l'engagement de nos policiers et policières dans leurs milieux !



CONCOURS CALENDRIER CHANCEUX 2018

ÊTES-VOUS INSCRIT ? Il n'est jamais trop tard pour le faire !

Rendez-vous éligible aux tirages mensuels d'un prix de 150\$

Utiliser le numéro chanceux qui se trouve sous votre calendrier de bureau ou obtenez-en un grâce à notre générateur de numéro.



Tous les détails dans
la section Concours du
CAISSE-POLICE.COM

*M. Roland AKL
Notre gagnant du mois d'octobre 2017*



Caisse Desjardins des
policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gifford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPQ
Outaouais

Saviez-vous que...

En 2018, le Service de police de la Ville de Montréal célèbre son 175^e anniversaire. À cette occasion, nous vous offrirons, tout au cours de l'année, un résumé des faits ayant marqué son évolution en parallèle avec celle de la population de l'Île de Montréal.

Dans cette première partie, nous nous pencherons sur les faits saillants de la période de 1843 à 1900.

Dans la deuxième partie de ce texte, il sera question de notre Escouade motard qui célèbre en cette année 2018 son 100^e anniversaire. Alors bonne lecture.

175^e anniversaire du SPVM

PÉRIODE DE 1883 À 1900



EN 1843, le conseil de ville de la Ville de Montréal nomme **Alexandre Como**, anciennement

membre de la défunte police gouvernementale de la Province-Unie et aussi inspecteur et shérif de la Ville de Montréal depuis 1841, le premier **surintendant (chef) de la police de Montréal**. Ce dernier est placé sous l'autorité du Comité de police qui relève du conseil de ville.

Le SPM compte alors 60 hommes, de solides gaillards embauchés pour leur robustesse et pouvant échanger dans les deux langues.

Il y a alors deux édifices qui hébergeaient la défunte agence de police gouvernementale, qui deviennent les premiers postes de police de Montréal: le premier près de l'actuel Marché Bonsecours (*qui sera construit en 1844*) et le deuxième sur la rue St-Joseph à l'entrée du faubourg du même nom.

Le chef Como propose une série de mesures afin d'améliorer l'efficacité du Service; lesdites mesures sont endossées par le Comité de police mais refusées par le conseil de ville. Le chef démissionne de son poste en avril 1844.

EN 1844, au grand étonnement du comité de police qui avait reçu neuf mises en candidature pour le poste de chef, le conseil de ville nomme le capitaine Thomas Wiley comme nouveau surintendant de la police (1844-1849). Dès son arri-

vée, celui-ci procède à des changements parmi les cadres supérieurs.

Les critères d'embauche sont révisés pour la première fois depuis 1823, **le temps des guets**; la grandeur est établie à 5'8" et l'âge maximum à 35 ans.

1845-1864. Le premier quartier général de la police de Montréal était en fait un simple poste de police. Il était situé au sous-sol de l'aile ouest du marché Bonsecours.





Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

ENTRE 1849 ET 1861, quatre chefs se succèdent à la tête du Service de police de Montréal, soit : M. Hippolyte Jérémie (1849-1850), M. Thomas McGraft (1850-1853), M. Chas. O. Ermatinger (1853-1854) et M. Moses Judah Hayes (1854-1861).

EN 1855, sous l'autorité du gouverneur, l'organisation policière s'établit à l'échelle municipale dans les autres villes ne possédant pas de service d'ordre ainsi que dans les régions non habitées.

EN 1860, il existait sept postes de police à Montréal, tous reliés par télégraphe.

EN 1861, le nouveau chef, le major Guillaume Lamothe* (1861-1865), licencie ses 70 policiers. Cha-



cun doit de nouveau se soumettre au processus d'embauche et à un examen devant son chef. Après la sélection, 26 d'entre eux sont congédiés et 36 nouveaux sont embauchés.

Toutefois, la réorganisation policière ne fonctionne pas. La population ne respecte pas la police. Entre 1863 et 1867, il y a eu 540 arrestations pour des assauts sur constable (*comme on l'écrivait dans le temps*). Durant la même période, 27 constables sont congédiés et 16 autres démissionnent. En mai 1865, le SPM comptait 125 membres.

Son épée et son fourreau, un cadeau de la mairie de Montréal, est en montre au 9^e étage du quartier général du SPVM. *La lame de cette épée est complètement fabriquée en argent et son fourreau porte la date du 1^{er} janvier 1864.*

Si la **vie d'un aventurier** vous intéresse, je vous recommande de lire la **biographie du Chef Lamothe** : ses aventures en Europe et dans les pays en guerre, sa position et son implication dans l'histoire des Raiders de Saint-Alban (des soldats sudistes ayant commis simultanément un vol à main armée dans trois banques au Vermont et leur fuite au Canada).

1864-1878, le quartier général est relocalisé à la place Jacques-Cartier dans un édifice adjacent au château Ramezay.

VERS 1866 le chef Fred. A. Penton (1865-1879) écrit que l'une des raisons majeures de la difficulté de recrutement, mises à part les conditions pénibles durant les périodes d'épidémie et du mauvais temps, c'est que les constables risquent leur vie et épuisent leur santé, mais n'ont droit à aucun congé sauf s'il s'agit d'un accident survenu dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils n'ont aucune sécurité d'emploi et s'il y a une famille nombreuse, cela s'ajoute à la difficulté de recrutement. D'autant plus que le salaire est inférieur à la classe des travailleurs.

Dans deux de ses **rapports annuels** à plus de dix ans d'intervalle, le chef Penton expose aux élus les principaux problèmes auxquels le Service de police fait face, à savoir : les *plaintes de fraude* portées par les nouveaux arrivants en ville contre de *faux représentants leur offrant de leur trouver un emploi, les vols dans (introductions par effraction) et le recel* des marchandises par *les bureaux de prêteurs sur gages* qui envoient les pièces dans les marchés à l'extérieur de la ville. Et *les mendiants*.

Il ajoute que ses *postes de polices ont hébergé des milliers de personnes* cherchant refuge durant les mauvais temps.

Société du musée de la police

1870, le Québec se donne un corps de police provincial.

1873, la North West Mounted Police (Police montée du Nord-Ouest ou Police à cheval du Nord-Ouest) est constituée. Mieux connue aujourd'hui sous l'appellation Gendarmerie royale du Canada.

EN 1875, à la suite d'une émeute qui a éclaté à l'hôtel de ville de Montréal, les autorités de la ville achètent 60 carabines Withneyville de calibre .43 à un coup, munies de baïonnettes et les remettent au SPM.

1878-1914, le quartier général est situé au sous-sol du 275 de la rue Notre-Dame est (angle Gosford), soit à l'hôtel de ville de Montréal.



1879, un nouveau surintendant du département de la police est nommé; il s'agit du chef Hercule Paradis (1879-1888).

AUSSI EN 1879, le constable Auguste Courtois, alors en faction durant le quart de nuit, constate qu'il y a effraction dans un entrepôt du Vieux-Montréal. Seul, sans arme autre que son bâton de faction et n'ayant pas de communications, il procède à l'arrestation de trois individus.

Par la suite, il y a un débat à l'Hôtel de ville pour savoir si on lui accorde une augmentation de 5 \$ par mois ou si on lui décerne une médaille de bravoure. Cette deuxième option est retenue.

La médaille de bravoure qui lui a été décernée est en exposition, avec la photo de M. Courtois, au 9^e étage du quartier général.

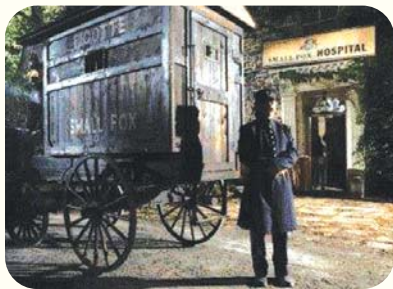
EN 1880, le département de la police fait l'acquisition de son premier système téléphonique interne de la compagnie Bell, qui dote chaque poste d'une ligne « distincte ». En 1882, on peut discrètement échanger des informations de nature criminelle avec des corps policiers situés aussi loin que Londres en Angleterre.

EN 1882, il y a huit détectives au sein du SPM. En 1885, on crée la Patrouille de nuit.

EN 1885, malgré le fait qu'il y avait déjà des policiers à cheval au sein du SPM, on crée officiellement l'Escouade de la Cavalerie.



EN 1885, à la suite de l'apparition d'une épidémie de variole, les constables travaillent de concert avec le Bureau de la santé de Montréal à la levée des cadavres et le renforcement des règles d'hygiène. Les policiers sont obligés de se faire vacciner, mais il y a des cas d'indiscipline graves alors que certains tentent de s'y soustraire ou se plient de mauvaise grâce à leurs nouveaux devoirs.



Le maire adresse alors une lettre au chef Paradis et ordonne que tous les hommes soient vaccinés et qu'on les avise qu'ils seront passibles de congédiement s'ils refusent.

DE 1881 À 1901, alors que la population augmente de 90 % en passant de 140 247 à 267 730, les effectifs policiers n'augmentent pas au même rythme.

EN 1888, le lieutenant-colonel George A. Hughes est nommé comme 10^e chef de police (1888-



1900). On le connaît pour être le fondateur de notre régime de pension en 1892, l'Association de bienfai-

sance et de retraite des policiers de Montréal.

Durant son mandat de 12 années, on lui doit, en autres la première fanfare de police en 1883 qui compte 28 instruments, très populaire à l'époque.

1896, son appui à l'initiative du capitaine Loyle et du constable Étienne Desmarteau (premier mé-



daillé d'or aux Olympiques mondiales à St-Louis au Missouri en 1904) à la création de l'Association amateur athlé-

tique des policiers de Montréal. Ses membres ont compétitionné dans les grands centres de l'Amérique du Nord pendant de nombreuses décennies.

1892, sa refonte majeure dans les grades d'officiers : les sergents chargés de poste deviennent des capitaines de poste ; les sous-sergents deviennent des lieutenants ; les sous-chefs de district deviennent des inspecteurs et le grade de chef de police est remplacé par celui de surintendant.

> *Inauguration du système d'alarme de la patrouille* (trois opérateurs et huit charretiers).



Il s'agit d'un système d'alarme qui permettait aux policiers du temps de pénétrer dans des cabines sous clés, positionnées à des

endroits stratégiques auxquels seulement les policiers avaient accès afin de faire un appel pour assistance (arrestation, bagarre, événement majeur, etc.). L'opérateur recevant l'appel dépêchait une voiture tirée par des chevaux qui transportait des policiers à l'endroit où l'aide était requise.

À noter que les policiers n'avaient toujours pas d'arme à cette époque, outre leur bâton de faction. Les menottes étaient disponibles aux postes. Si vous en vouliez, il fallait vous en acheter. Les menottes ont commencé à faire partie de l'équipement des policiers à Montréal en 1963.

EN 1900, on arme les 674 policiers pour la première fois depuis la création du SPM, avec des révolvers de marque « Iver Johnson » de calibre .38 à cinq coups, fabriqués aux États-Unis, où on les surnommait « The suicide gun ». Un total de 150 armes est alors acheté et distribué par poste, en raison de huit à 12 à la fois. On se partage donc les armes.

J'espère que ça vous a plu. Dans la prochaine parution de la revue « La Flûte », on poursuivra cet exposé des moments ayant marqué les 175 années d'histoire du SPM en se concentrant sur la période de 1900 à 1960.



Références :

- Jean Turmel 1796-1909, p. 26, 27, 43, 44, 45, 56, 57, 69, 83, 90, 101.
- José Rico, p. 9, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22.
- Pierre Brien, p. 16.
- Sylvain Bissonnette, notes de cours universitaires.
- Site Internet, Histoire de la ville de Montréal.
- Revues « La Flûte » (2007 à 2017), articles de Jean-Marc De Nobile.

100^e anniversaire de l'Escouade motard

PÉRIODE 1918-1950



C'EST EN 1918 que le Service de police de Montréal procédait à la création de sa première escouade motard. On avait alors procédé à l'achat de motos Harley-Davidson modèle J, 1918. Quoique sur la photographie ci-jointe les motos semblent de couleur noire, à l'époque toutes les motos vendues par ce fabricant étaient de couleur vert olive.

Les 23 policiers étaient vêtus des mêmes uniformes que leurs confrères affectés à la Cavalerie.

DÈS 1921, alors que l'on avait procédé à l'achat additionnel d'une vingtaine d'autres Harley-Davidson avec autant de caisses-annexes ainsi que de sièges



d'appoint pour l'aile arrière, on décidait de doter chaque poste de deux de ces motos. Les motards étaient affectés à la circulation mais pouvaient aussi répondre aux demandes urgentes du poste alors que trois policiers pouvaient prendre place à bord.

C'est sur les recommandations du chef Pierre Bélanger (1918-1928) que le service des achats de la Ville de Montréal procédait à



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



Moto Harley-Davidson, modèle 1938 - Circa 1940

l'achat d'une autre vingtaine de motos Harley-Davidson plutôt que des motos de marque Indian ou autres, se fiant aux recommandations des policiers motards qui en avaient fait des essais.

Les motos étaient utilisées l'été comme l'hiver, comme le démontre cette photographie datant des années 1923-1925 où nous observons un policier en tenue hivernale tenant d'une main les guides d'un cheval tirant un traîneau et à sa gauche, un « **cheval d'acier** », une moto Harley-Davidson à caisse-annexe dont la roue motrice arrière était montée de chaînes à neige.

Même si les *radios communications* à une voie firent leur apparition en 1932 sur les véhicules motorisés du Service, il a fallu attendre plus de 30 années avant que les motos en soient aussi équipées.

VERS 1940 on remarque des petits changements à l'équipement des motos de la police de Montréal, soit : un écriteau « POLICE » placé sur l'aile avant de la moto, ainsi qu'une sirène. Cette dernière était activée lorsque le conducteur serrait la poignée avant gauche. Ceci par contre, causait l'usure prématurée de la roue avant car la sirène était activée par la friction d'une pièce de métal qui frottait sur la roue lorsque le policier l'activait. De plus, la sirène ne fonctionnait pas à l'arrêt.

À LA FIN DES ANNÉES 1940, les motos n'étaient toujours pas équipées de pare-brise et les policiers motards n'avaient pas non plus de casques protecteurs. Les premiers casques protecteurs sont arrivés au début des années 1960.



*Photographie prise en face de la gare Jean-Talon.

Dans le prochain numéro de la revue « La Flûte », on poursuivra cet exposé sur le centenaire de l'Escouade des motards en se concentrant sur la période de 1950 à 1980.



N.B. Afin de souligner le 100^e anniversaire de l'Escouade motard du SPM, votre musée a réalisé un **calendrier souvenir** contenant une quarantaine de photos avec textes explicatifs. Ils sont en vente pour 5 \$ (taxes incluses). Pour vous en procurer un ou plusieurs exemplaires, vous pouvez vous rendre au comptoir de la sécurité du quartier général (1441 rue Saint-Urbain, Montréal). Vous pouvez aussi nous contacter au 514 280-2043 afin de prendre d'autres arrangements.

*Encouragez votre musée en vous en procurant un.

Nouvelles de votre musée

Votre musée fête ses 25 années d'existence cette année.

Au nom des membres du conseil d'administration et des bénévoles, nous voulons remercier toutes les personnes qui, au cours de ces 25 dernières années, ont soutenu le musée par des dons de photographies, pièces de toutes sortes et écrits, enrichissant ainsi sa collection, ainsi que ses partenaires.

Alors si vous désirez faire une visite du musée et du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, nous sommes ouverts tous les mardis de 9 h à 13 h ainsi que les jeudis entre 9 h et midi.

Pour prendre un rendez-vous, veuillez nous contacter soit par courriel ou par téléphone :

Courriel :
musee.police@spvm.qc.ca

Téléphone : 514 280-2043

Veuillez laisser un message sur le répondeur et un bénévole vous contactera aussitôt que possible.

En terminant, merci à nos partenaires :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières

- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal.
- > Le Service de police de la ville de Montréal.

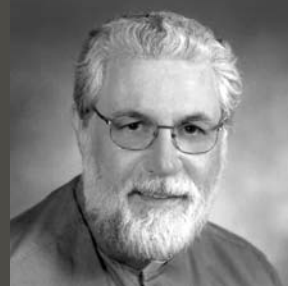
Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal.
- > L'Association professionnelle des officiers de direction.

**À la prochaine
à toutes et à tous !
10-08.**

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice
Gilles Landriault, directeur de l'imagerie



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Comme beaucoup d'institutions, le SPVM a sa part d'agitation. On me questionne beaucoup comme aumônier du Service sur la situation. Fort heureusement, je n'ai pas grand-chose à dire. Je ne suis pas dans le secret des dieux, mais je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'institutions présentement qui ne sont pas, pour une raison ou pour une autre, atteintes par des ondes de turbulences que traversent nos sociétés occidentales.

L'Église aussi a sa part de suspicions, ce qui ne modifie pas à mes yeux la valeur de sa mission et de son service au cœur du monde. Nos autorités sont prises à partie. On peut le comprendre, leur situation comporte cette lourde exigence d'être à la tête d'un corps qui est vulnérable parce qu'attaqué. Les intentions de ceux qui le malmènent ne sont pas toujours très claires. Tous ne portent pas le désir de faire la vérité ou d'accomplir la justice. À distance, il est très facile de porter des jugements en pièce sur des réalités complexes que l'on connaît assez mal surtout si cela n'a pas beaucoup de conséquences sur nous-mêmes.

Il en va tout autrement pour ceux qui en sont les premiers acteurs et les premiers responsables. Ils ont à discerner ce qu'il y a de mieux pour la démocratie, pour le corps entier dans lequel ils sont engagés. Et les affirmations qu'ils seront appelés à commettre ne seront pas sans conséquences pour leur situation.

J'ai beaucoup de respect pour toute personne qui tente de faire la vérité dans la conscience qu'elle ne peut se faire sans les mettre en cause et qui ose le faire en pleine conscience des enjeux au cœur desquels elles vont se retrouver.

Au cœur des débats qui agitent notre société, j'aime prendre conscience qu'il me manque souvent une bonne connaissance des réalités qui sont en jeu pour que je puisse avec un minimum de sagesse me prononcer sur les situations qui sont en cause.

Reconnaître mon ignorance et ma petitesse ne porte aucun jugement de valeur sur ma personne, mais précise la juste place qui est la mienne. Dans les débats, j'ai la possibilité de m'éclairer, de former ma conscience mais je n'ai pas à affirmer des jugements de valeur qui me mettraient au-dessus de ceux qui sont en position et en responsabilité pour faire la vérité sur ses conflits et ses enjeux qui sont de première importance pour la bonne marche de nos sociétés de droit.

Comme croyant, j'aime bien assumer ma responsabilité de priant pour mes frères et sœurs qui sont en tête et les premiers sur la ligne de combat pour que se dénoue ce qui a besoin d'être redressé et rétabli. Jésus n'a pas été épargné de ces enjeux; sa position de fils de Dieu n'en a pas été une d'abord de politique mais une de sacrifice où il s'est offert pour annoncer une justice qui est celle de Dieu et qui lui a coûté le prix de sa vie.

Je vois encore aujourd'hui des hommes et des femmes qui sont à la hauteur de ces grands combats pour que notre monde devienne meilleur et que surgisse une humanité nouvelle non pas par la force de nos prises de bec, mais au prix de notre chair et de notre sang.

Pierre Desroches
Conseiller moral.

Avis: cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Archambault, Gaston
Sergent-détective
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 16 mai 1984
Décédé le 19 janvier 2018
à l'âge de 88 ans



Beauchamp, Aurèle
Agent
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 23 décembre 1988
Décédé le 13 novembre 2017
à l'âge de 79 ans



Bergeron, Gaston
Agent
Embauché le 27 novembre 1967
Retraité le 2 décembre 1995
Décédé le 22 octobre 2017
à l'âge de 69 ans



Bergeron, Roland
Agent
Embauché le 9 novembre 1953
Retraité le 9 janvier 1983
Décédé le 2 décembre 2017
à l'âge de 83 ans



Bernard, Jean-Pierre
Sergent
Embauché 26 août 1963
Retraité le 1^{er} novembre 1994
Décédé le 29 janvier 2018
à l'âge de 73 ans



Blouin, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 4 janvier 1992
Décédé le 21 octobre 2017
à l'âge de 77 ans



Boucher, Marcel
Agent
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 2 mai 1983
Décédé le 9 septembre 2017
à l'âge de 92 ans



Carignan, Jean-Lionel
Agent
Embauché le 18 novembre 1958
Retraité le 21 janvier 1993
Décédé le 7 octobre 2017
à l'âge de 83 ans



Champagne, Raymond
Agent
Embauché le 14 mars 1951
Retraité le 15 mars 1982
Décédé le 16 janvier 2018
à l'âge de 88 ans



Constantineau, Yvon
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 1^{er} octobre 1985
Décédé le 1^{er} janvier 2018
à l'âge de 79 ans



Cordeau, Gilles
Agent
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 2 mars 1975
Décédé le 21 décembre 2017
à l'âge de 71 ans



Delisle, Robert
Agent
Embauché le 21 mai 1968
Retraité le 2 décembre 1999
Décédé le 14 janvier 2018
à l'âge de 74 ans

...

Descheneaux, Réjean
Sergent-détective
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 8 janvier 1999
Décédé le 16 octobre 2017
à l'âge de 74 ans



Deslandes, Gérald
Sergent-détective
Ex-directeur à la FPPM
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 2 juillet 1994
Décédé le 27 novembre 2017
à l'âge de 73 ans



Forget, Réal
Sergent-détective
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 2 décembre 1988
Décédé le 15 octobre 2017
à l'âge de 78 ans



Forget, Richard
Agent
Embauché le 11 février 1974
Retraité le 17 décembre 2005
Décédé le 7 décembre 2017
à l'âge de 65 ans



Gaudet, Marc
Sergent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 4 juillet 1990
Décédé le 29 décembre 2017
à l'âge de 81 ans



Godbout, Serge
Sergent-détective
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 5 janvier 1996
Décédé le 29 novembre 2017
à l'âge de 70 ans



Goyette, Raymond
Agent
Embauché le 30 avril 1964
Retraité le 5 juillet 1989
Décédé le 7 octobre 2017
à l'âge de 78 ans



Grondines, Gilles
Sergent-superviseur
Embauché le 1^{er} février 1974
Retraité le 4 mars 2004
Décédé le 1^{er} novembre 2017
à l'âge de 65 ans



Hayeur, Jean-Pierre
Embauché le
1^{er} septembre 1959
Retraité le 23 juillet 1992
Décédé le 16 octobre 2017
à l'âge de 79 ans



Hémond, René
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 4 mai 1995
Décédé le 24 octobre 2017
à l'âge de 77 ans



Hottart, André
Embauché le 24 avril 1967
Retraité le 12 juin 1980
Décédé le 21 janvier 2018
à l'âge de 84 ans



Lamy, Roger
Sergent
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 1^{er} août 1984
Décédé le 17 novembre 2017
à l'âge de 86 ans



Mondion, Bernard
Lieutenant-détective
Embauché le 4 avril 1952
Retraité le 2 août 1981
Décédé le 11 octobre 2017
à l'âge de 85 ans



Simard, Raymond
Agent
Embauché le 14 juin 1965
Retraité le 14 mars 1998
Décédé le 25 octobre 2017
à l'âge de 73 ans



Labelle, Gilles
Lieutenant
Embauché le 29 novembre 1960
Retraité le 1^{er} décembre 1992
Décédé le 22 décembre 2017
à l'âge de 80 ans



Laurin, Jacques
Sergent-détective
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 8 février 1985
Décédé le 11 novembre 2017
à l'âge de 83 ans



Paquette, Paul-Yvan
Sergent-superviseur
Embauché le 9 janvier 1967
Retraité le 2 décembre 1998
Décédé le 23 octobre 2017
à l'âge de 71 ans



Sorel, Reïna
Agent
Embauchée le 19 novembre 1990
Décédé le 18 janvier 2018
à l'âge de 53 ans



Lacasse, Mario
Agent
Embauché le 1^{er} juin 1970
Retraité le 2 avril 1999
Décédé le 26 septembre 2017
à l'âge de 75 ans



Longpré, Rémy
Sergent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 1^{er} août 1980
Décédé le 23 janvier 2018
à l'âge de 71 ans



Potvin, Maurice
Agent
Embauché le 24 février 1963
Retraité le 12 mai 1993
Décédé le 19 novembre 2017
à l'âge de 76 ans



St-Michel, Sylvie
Embauchée le 4 juillet 1983
Retraité le 7 juillet 2015
Décédé le 1^{er} janvier 2018
à l'âge de 56 ans



Lacombe, Jean-Jacques
Sergent-détective
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 27 juin 1979
Décédé le 17 janvier 2018
à l'âge de 88 ans



Lorient, Jean
Agent
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 2 mai 1987
Décédé le 1^{er} décembre 2017
à l'âge de 80 ans



Rivest, Jacques
Agent
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 1^{er} juillet 1983
Décédé le 5 novembre 2017
à l'âge de 87 ans



Surprenant, Guy
Sergent
Embauché le 2 février 1948
Retraité le 3 février 1978
Décédé le 20 décembre 2017
à l'âge de 92 ans



Lacroix, Maurice
Agent
Embauché le 16 septembre 1952
Retraité le 17 septembre 1977
Décédé le 3 décembre 2017
à l'âge de 84 ans



Mailhot, R  al
Capitaine
Embauch   le 19 octobre 1960
Retra  t   le 4 janvier 1992
D  c  d   le 17 septembre 2017
   l'  ge de 81 ans



Saint-Pierre, Daniel
Agent
Embauch   le 24 mai 1976
Retra  t   le 23 octobre 1986
D  c  d   le 5 janvier 2018
   l'  ge de 66 ans



Thibault, Paul
Sergent-d  tective
Embauch   le 18 avril 1950
Retra  t   le 4 janvier 1981
D  c  d   le 25 janvier 2018
   l'  ge de 94 ans



Lafleur, Jean
Agent
Embauch   le 9 novembre 1953
Retra  t   le 1^{er} f  vrier 1973
D  c  d   le 21 novembre 2017
   l'  ge de 85 ans



Miller, Robert Thomas
Agent
Embauch   le 15 mai 1961
Retra  t   le 3 septembre 1992
D  c  d   le 30 d  cembre 2017
   l'  ge de 84 ans

PLEIN AIR
ET VILLÉGIATURE !



On vous attend avec
votre famille et vos amis !

LE CLUB

DE CHASSE ET PÊCHE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

VOUS INVITE !

61
ans
de plaisir !

2 jours gratuits pour les familles de policiers jamais venus au Club

- nombreux concours
- nouveau sentier de randonnée pédestre avec observatoire
- nouvelles planches à pagaie
- module de jeux pour enfants

Pour réserver, téléphonez du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h au 1 819 523-4016 et laissez un message.
Nous communiquerons avec vous ! • martin.blanchette001@gmail.com • ccppppm@hotmail.com



Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau !

Visitez-nous sur : <http://ccppppmtl.wix.com/ccppppmtl>



APPRM

Robert Babeu

Mot du président

La pérennité d'une organisation : le fruit d'un travail collectif

Dans la foulée des travaux déjà entrepris par vos représentants à l'Association, j'aimerais porter à votre attention les plus récents.

Comme promis, un dossier qui nous tenait à cœur était celui de sécuriser le site Web. Après consultations et analyse, nous avons opté pour un système qui, somme toute, correspond de façon rationnelle à nos besoins. Vous pouvez trouver le mot de passe dans le calendrier que vous avez reçu récemment ; à défaut, vous pouvez contacter le personnel à l'Association.

Vous avez sûrement remarqué que le calendrier s'est refait une beauté, il demeure attrayant, facile à consulter, clair et précis, en plus de vous offrir de belles activités. Consultez-le régulièrement pour ne rien manquer.

Je tiens également à vous mentionner qu'après chaque activité, « en équipe », nous faisons une analyse exhaustive et apportons les correctifs appropriés dans le but d'offrir à nos membres la possibilité de vivre une belle expérience et de bénéficier de valeurs ajoutées à chaque événement. Par conséquent, cela nous a permis d'en améliorer certaines. Entre autres, le bal annuel, la soirée homard, le golf annuel et le méchoui profitent d'améliorations qui sauront plaire à tous, j'en suis certain.

Plusieurs autres idées sont et seront analysées tout au long de l'année pour vous offrir de nouvelles activités. Et encore une fois j'insiste, notre but est d'offrir le **MEILLEUR** aux **MEILLEURS (RES)**.

Si vous avez des suggestions, nous serons heureux de les accueillir par courriel à info@apprm.qc.ca.

Surveillez notre site Web plusieurs activités y seront ajoutées, vous y trouverez tous les détails.



Réflexions

**Le pessimiste se plaint
du vent, l'optimiste attend
que le vent tourne, le leader
ajuste les voiles.**

**C'est à partir de la journée
où l'on fait la paix avec
soi-même que l'on
commence à vivre.**

Connaissez-vous l'IPA ?

Il s'agit d'une association policière regroupant des policiers actifs ou retraités à travers le monde.

Bon nombre de nos policiers et policières du Québec « actifs ou retraités » sont membres de cette grande famille.

Vous désirez en savoir plus ? Visitez le www.ipacanada.ca pour plus de détails.



Saviez-vous que Marcel Chaumont (ex-administrateur à la Coop) et Pierre Vaillancourt formaient, à l'époque des années 60, un duo électrisant au baseball (Loisirs St-Barnabé – Secteur Viauville- Mtl), Marcel comme receveur et Pierre comme lanceur ? Que de bons souvenirs !

Notre bon ami Claude « Ding » Daigneault (ex-poste 10/25), s'est rendu du Québec jusqu'en Floride avec son VR. Croyez-le ou non, il a trouvé le « TOUR » de se laisser conduire. Un gars de service !

On a récemment appris que notre ex-président, monsieur André Sasseville, a l'oreille musicale. Lors de son passage au secondaire, à l'école Chomedey de Maisonneuve (quartier Hochelaga à Montréal), ce dernier fut membre du corps de clairons et tambours des cadets de l'air. Il jouait de la « Grosse **CAISSE** ». Quelques années plus tard, Yvon « Jos » Lépine prenait la relève. **CAISSE (qu'est-ce)** qu'il ne faut pas savoir ?

DE BOUCHE À OREILLE

AVEC JEAN RIOPEL

Un peu plus sérieusement, notre ami André Sasseville, faute de ne plus écrire dans la Flûte, fait lui-même la nouvelle. En effet, peu avant Noël, André soulignait l'anniversaire de sa fille et avait réuni pour l'occasion une vingtaine de personnes. Il a voulu mettre du piquant à la soirée en perdant connaissance! André, cher ami, ça ne se fait pas! Par contre, chers membres, il semble que ce petit incident était nécessaire puisque nous avons maintenant un André très en forme, avec un coeur amélioré, et nous pourrons le constater, puisqu'il a manifesté son intention de participer à plusieurs de nos activités. On a hâte de te revoir!

Dans la même veine et la même période, notre ami Fernand Fontaine s'est offert lui aussi un séjour à l'hôpital et a subi trois pontages. Il semblerait que tout va pour le mieux puisqu'il a déjà réservé des billets pour quelques activités.

La Messe du Souvenir s'est tenue le 13 novembre dernier, plusieurs sont venus se remémorer un être disparu. Que ce soit un confrère, un mari, une épouse, un frère ou une sœur (actif, retraité, veuf, veuve ou ami), cette messe nous permet de nous réunir et de nous souvenir ensemble.



Une première pour la « **Gang à Dyno** » : 102 participants pour le 100^e tournoi de Pitch du 2 octobre dernier, à Pointe-aux-Trembles. Pour

l'occasion ; buffet, cadeaux, commandites, souvenirs furent de la partie. D'ailleurs **Dyno** tient à remercier toutes les associations qui ont contribué à cette journée mémorable pour les amateurs de cartes présents.

Les gagnants sont : messieurs Roger Gagnier et Alain Sauvageau qui ont disposé de messieurs Yves Prud'homme et Jean Pellerin.



Yves Prud'homme, Roger Gagnier, Alain Sauvageau et Jean Pellerin

LA GANG À DYN0 vous convie à son 105^e tournoi de « Pitch », le lundi 5 mars prochain au sous-sol de l'église St-Donat. Que vous soyez *actif* ou *retraité*, vous êtes les bienvenus.

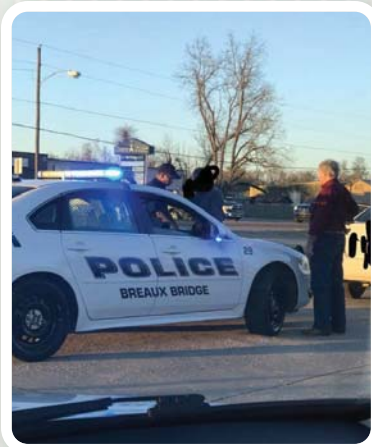
Adresse : 6805 de Marseille, Montréal, présence à partir de 9 h 15 pour l'enregistrement et début du tournoi à 10 h.

Michel Lessard à mlessard1936@bell.net ou par téléphone au 514 369-0175

QUE DEVIENNENT NOS AMIS RETRAITÉS ET ACTIFS ? QUE FONT-ILS ?

Après la retraite, on continue !

Comme en témoigne notre ami Gilles Gaudet, retraité depuis 1999, résidant depuis quelques années dans le sud de la Louisiane durant les longs mois d'hiver (novembre à avril). L'année dernière, il fait la connaissance du chef de police de Breaux Bridge (LA) et ce dernier lui a proposé de se joindre à une patrouille de nuit pendant 12 heures. Une belle expérience, il va sans dire !



*M. Gaudet et le patrouilleur
de Breaux-Bridge (LA)*



*Y s'en passe des choses
dans ce coin !*

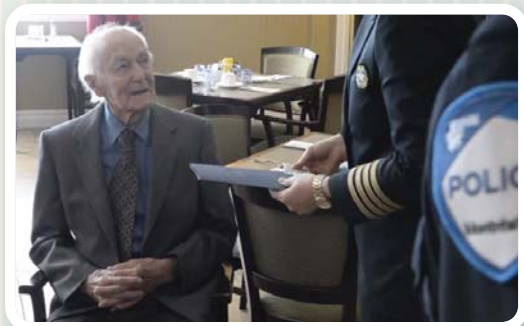
Un couple charmant et gracieux



Monsieur Gérard Dutil et son épouse Maureen, ayant tous les deux plus de 80 ans, sont présents à plusieurs activités de l'Association, surtout lorsqu'il y a de la danse au menu. Nous savons alors que nos yeux seront éblouis par leur talent de danseur; il la conduit si bien qu'elle semble flotter sur le plancher de danse. Je vous en prie, continuez à nous éblouir !



La longévité !



On se souviendra de notre ami et doyen retraité, monsieur Adrien Rompré, policier retraité depuis 1962. Il a fait l'objet d'un reportage dans La Presse l'année dernière, au moment où le SPVM lui avait rendu hommage comme étant le plus vieux retraité du Service de police. Eh bien, notre doyen retraité et membre de l'Association, monsieur Adrien Rompré, ne perd pas goût à la vie. Il a souligné son 106^e anniversaire le 3 février dernier. Félicitations et à l'année prochaine !

Le bénévolat

Comme vous le savez sûrement, plusieurs de nos membres retraités et conjoints survivants demeurent disponibles pour du bénévolat, comme lors des cliniques de sang de la Fraternité et la journée des fèves au lard. Nous les remercions du temps précieux qu'ils y consacrent !

Un retraité toujours actif

Amoureux de la politique, notre ami Yves Prud'homme est retourné en politique municipale à St-Roch-de-L'Achigan où il a été élu maire sans opposition. Un terrain connu pour lui puisqu'il a déjà occupé ce poste de 2005 à 2009. Félicitations, Yves, tu nous manqueras au « Pitch » mensuel du lundi.

Savoir profiter de la vie !



Tom Boyzcum sait comment faire ! Il nous a fait parvenir un courriel pour nous faire part de son séjour à Playa Bavaro, Punta Cana en République dominicaine en novembre dernier. « La température est merveilleuse, déjà à 9 heures il fait 30 degrés », nous dit-il. Continue Tom.

Hockey de l'APPR

La saison de hockey de la ligue de hockey de l'APPR a débuté le 18 septembre dernier avec tous ces athlètes qui profitent de leur retraite pour s'amuser et se tenir en forme.



Mise au jeu officielle avec Normand Robert, Gilbert Guénette (joueurs), André Pilote (arbitre), Pierre-Paul Lirette et Jean Riopel (APPR)



Équipe 2017-2018

La Messe de Noël

S'est tenue le 24 décembre la traditionnelle Messe de Noël et plus de 200 personnes étaient présentes à ce qui ressemblait à une rencontre familiale! La Symphonie vocale était présente et a entonné plusieurs classiques de Noël au grand plaisir de tous. Un goûter fut servi après la messe et apprécié de tous. Nous tenons à remercier nos partenaires: l'ABR, la Fraternité, la Caisse Desjardins des policiers et la COOP.

La ligue de quille de l'APPR

Les joueurs ont fait relâche pendant la période des fêtes. Ils se sont vus récompensés pour leurs efforts et plus de 1 300 \$ ont été remis en bourses.



La ligue de quilles souhaite accueillir de nouveaux joueurs.

Une belle activité pour tous les membres retraités ou les conjoints survivants, désirant tisser des liens et garder la forme. Informez-vous.

Le bal annuel 2017



Encore une fois, un beau succès avec plus de 415 personnes présentes, un nouvel orchestre composé de 8 musiciens et de 3 chanteurs (ses), The Showmen. La participation soutenue des invités sur le plancher de danse a sans aucun doute confirmé leur enchantement. Également nous avons souligné avec fierté les membres de l'APPR ayant fêté leurs 80 ans durant l'année. Quarante de nos fêtés 2017 étaient présents afin que nous puissions leur rendre hommage et les remercier de toutes ces années de fidélité envers l'Association. Nous profitons de l'occasion pour remercier également nos fêtés de 2017 qui n'ont pu être présents à la soirée.

Le Méchoui

Encore une fois cette année nos participants ont pu se régaler au traditionnel méchoui de l'APPR, comme vous pouvez le constater sur les photos. Pour 2018 le méchoui déménage et se tiendra à la cabane à sucre Constantin à St-Eustache. Soyez présents pour cette nouvelle expérience!



Le bal est reconnu comme la soirée où style et bon goût sont à l'honneur, la nourriture excellente avec une ambiance magnifique.

Le bal annuel 2018 se tiendra le 19 octobre 2018 à la salle de réception le Rizz, située au 6630, Jarry Est, à Montréal (coin Langelier). Ce changement vous offrira plusieurs avantages comme 325 places de stationnement, aucun escalier pour accéder à la salle et leurs facilités, ainsi qu'une ambiance différente. Soyez au rendez-vous!





Suzanne Beaudoin et Pierre-Paul Lirette

Buffet spectacle Casino

Toujours très populaire, la sortie Casino d'octobre « Ce n'était qu'un rêve » en a séduit plus d'un. Parmi tous les participants, madame Suzanne Beaudoin est notre heureuse gagnante du « Portefeuille casino octobre 2017 »

Soirée des Fêtes

La soirée des fêtes est toujours très prisée par nos membres et ceux-ci ont pu apprécier la bonne humeur des organisateurs et du Père Noël encore une fois très, très généreux.

Les 345 personnes présentes se sont partagé près de 5 000 \$ en prix en plus de pouvoir s'élancer sur le plancher de danse et s'en donner à cœur joie. Le prix le plus lourd et dispendieux a été un cellier, gagné par monsieur Armand Nicéforo. Félicitations aux organisateurs Denis Monet, Alain Boyer et Jean Riopel.



Les activités de l'APPR à venir !



Date	Activités	Vente des billets
13 mars	Partie de carte annuelle (base militaire)	6 février
29 mars	Sortie Casino (buffet et spectacle)	29 janvier
6 avril	Cabane à sucre (Chalet du Ruisseau)	5 mars
19 avril	Vins et fromages	6 mars
2 mai	Début golf hebdomadaire (Mirabel)	2 mai
10 mai	Soirée des quilleurs	
26 mai	Soirée homard (Église St-Claude à Laval) Nouveau traiteur (300 places)	20 mars
7 juin	Début de saison de fers et pétanque	À compter du 19 mars
9 juin	Souper Théâtre (Théâtre des Hirondelles) Pièce: Forfait tout inclus	10 avril
19 juin	41 ^e tournoi de golf (La Madeleine)	1 ^{er} mai
11-12-13 juillet	Séjour Saguenay Lac-St-Jean (Informez-vous – disponibilité des billets)	16 janvier
18 août	Souper Théâtre (Théâtre du Vieux Terrebonne) Pièce: Laurel & Hardy	8 mai
5 septembre	Début de saison des quilles	En tout temps
6 septembre	Journée Plein-air (Iles de Boucherville)	7 août
14 septembre	Méchoui (Constantin à St-Eustache)	14 août
9 octobre	Coloris d'automne (Train Orford)	15 mai
19 octobre	Bal annuel de l'APPR (au RiZZ avec l'Orchestre The Showmen)	4 septembre
12 novembre	Messe du Souvenir <i>Invitation à tous les conjoints et conjointes survivants de policiers retraités ou actifs décédés.</i>	Pour tous
13 décembre	Soirée des fêtes	23 octobre
24 décembre	Messe de Noël	Pour tous
27 février	Sortie Outaouais	17 mai
3 avril	Kingsey Falls (Cascade)	8 août

N'oubliez pas l'assemblée générale annuelle le 3 mai 2018 à 10 h

Les activités de l'APPR à venir !

La partie de cartes annuelle de l'APPR

Billets présentement en vente

> **Quand :** mardi 13 mars

> **Où :** Base militaire,
6560 rue Hochelaga
(coin Langelier), Montréal

> **Coût :** 15 \$ membre
20 \$ non-membre

Inclus : la Pause café et le diner
Consommation à vos frais

Vins et fromages

Billets en vente à compter du 6 mars

> **Quand :** jeudi 19 avril

> **Où :** Institut d'hôtellerie

Description : Les étudiants de
l'institut pourront mettre leurs
connaissances au premier plan en
présentant eux-mêmes leurs pâtés
et leurs pains. Soyez au rendez-vous !
(140 places) prix à venir

Sortie Casino Streisand/Sinatra

Billets présentement en vente

Inclus : Buffet et spectacle

> **Quand :** jeudi 29 mars

> **Où :** Cabaret du Casino de Montréal

> **Coût :** 35 \$ membre
48 \$ non-membre

Cabane à sucre

(Chalet du Ruisseau)

Billets en vente à compter du 5 mars

> **Quand :** vendredi 6 avril

> **Où :** Chalet du Ruisseau 12570,
Fresnière, St-Benoit de Mirabel

> **Coût :** 15 \$ membre
20 \$ non-membre
9 \$ enfant de 5 à 12 ans
Gratuit pour les 0 à 4 ans



Soirée homard

La soirée homard fait peau neuve !

Vous êtes invité à festoyer avec
nous dans un nouveau lieu et avec
un nouveau traiteur !

Billets en vente à compter
du 20 mars (300 places seulement)

> **Quand :** samedi 26 mai
à compter de 17 h

> **Où :** Église St-Claude
80 Meunier Ouest, Laval

> **Coût :** 95 \$ membre
115 \$ non-membre

Les activités de l'APPR à venir !

Fers et pétanque

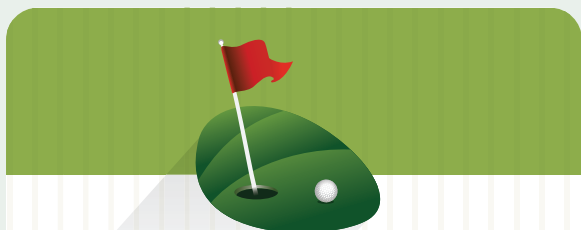
Un retour attendu

Pour s'amuser, prendre l'air et fraterniser !

Enfin, nous jouerons cette année, les travaux du « parc Pierre-Bédard » sont terminés.

Vous pouvez vous inscrire à compter du 19 mars

- > **Quand :** tous les jeudis à compter du 7 juin jusqu'au 16 août.
- > **Où :** Parc Pierre-Bédard (Lacordaire et Pierre-Bédard à Montréal)
- > **Coût :** 25 \$ membre
30 \$ non-membre



41^e édition du tournoi de golf

Billets en vente à compter du 1^{er} mai

Constituez votre quatuor et appelez-nous !

Encore une fois cette année, les organisateurs du tournoi de golf vous réservent de belles surprises. Soyez au rendez-vous !

- > **Quand :** 19 juin
- > **Où :** Club de golf La Madeleine
- > **Coût :** 125 \$ membre

Souper Théâtre pour la pièce « Forfait tout inclus »

Billets en vente à compter du 10 avril

- > **Quand :** samedi 9 juin
- > **Où :** Théâtre des Hirondelles (St-Mathieu de-Beloeil)
- > **Coût :** 55 \$ membre
75 \$ non-membre

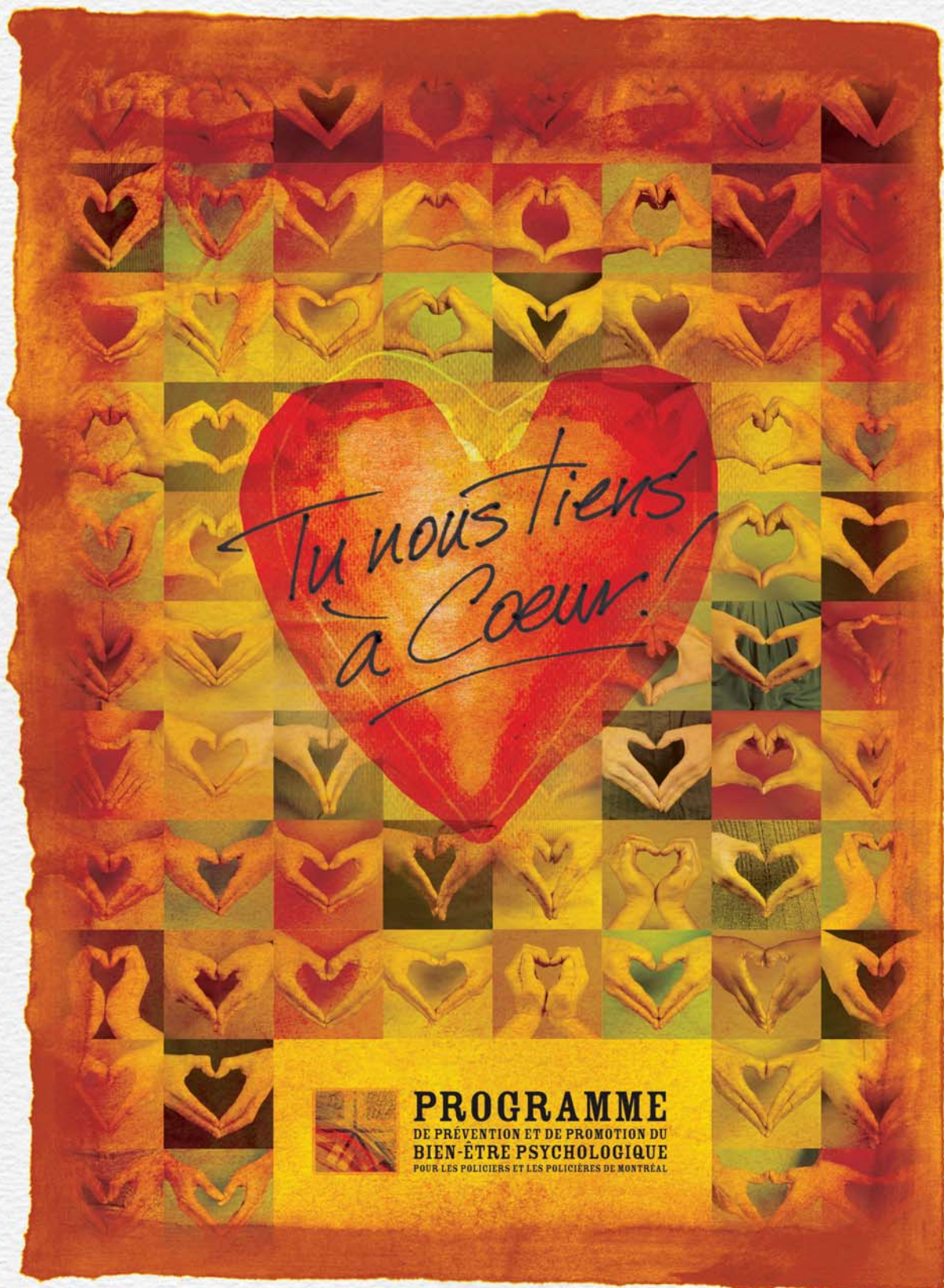
Souper Théâtre pour la pièce « Laurel & Hardy »

Billets en vente à compter du 8 mai

- > **Quand :** samedi 18 août
- > **Où :** Théâtre du Vieux Terrebonne
- > **Coût :** 55 \$ membre
75 \$ non-membre

Pour en connaître davantage veuillez régulièrement consulter notre site web **www.apprm.qc.ca**

N.B. : Toutes les taxes sont incluses dans le prix des billets



Rabais exclusif aux membres de la Fraternité

Grâce à une entente avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous, membre de la Fraternité, et à votre famille immédiate*, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit:



Rabais Auto + Habitation

Économisez jusqu'à 5 % sur votre assurance auto et jusqu'à 15 % sur votre assurance habitation en les combinant.



Rabais Multivéhicule

Économisez 10 % ou plus en assurant plus d'un véhicule chez **belairdirect**.



Rabais pour véhicule saisonnier

Profitez d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui
pour obtenir une soumission!

1 866 887.6542
belairdirect.com



belairdirect.
auto et habitation - groupes

* Les conjoint(e)s et enfants de 25 ans et moins à charge du membre et/ou de son/sa conjoint(e) vivant sous le même toit que le membre sont également admissibles.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter belairdirect.com pour plus de détails. ©2016 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.